

# RÉSISTANCE SOCIALE

LA RÉPUBLIQUE SERA SOCIALE OU NE SERA PAS !

## SOMMAIRE

Solidarité Internationale  
(Page 2)

Heures supplémentaires  
(Pages 3, 4 et 7)

Pétition traité européen  
(Pages 5 et 6)

Vendémiaires 2007  
(Page 8)

## Le mot de la Présidente

Les alarmistes, pour une fois, ne se sont pas trompés. Comme on pouvait le penser au vu des premières mesures du gouvernement Sarkozy/Fillon, l'automne sera chaud pour le « couple présidentiel » et sa majorité.

On ne peut que se réjouir de voir les salariés montrer que, malgré la morosité ambiante, ils n'ont rien perdu de leur volonté de se battre pour préserver leurs acquis sociaux.



**On ne l'a pas suffisamment souligné mais la grève du 18 octobre à la SNCF a été plus suivie que celle de l'automne 1995.** Pourtant, on a entendu sur tous les tons le Président de la République et ses ministres nous dire qu'ils ne céderaient pas et que l'allongement de la durée de cotisations à 40 ans pour les salariés des régimes spéciaux était inéluctable, **avant le passage à 41 ans pour tous les autres salariés du privé comme de la fonction publique.** Mêmes propos que ceux d'Alain Juppé en son temps même si le contexte n'est évidemment pas le même. On remarquera au passage qu'il se murmure que certains avocats pourraient obtenir la retraite à ... 55 ans en échange d'un accord sur la réforme de la carte judiciaire !

Dans le même temps, les affaires EADS et IUMM mettent en avant de drôles de pratiques de la part des amis patronaux du Président de la République. Soupçon de délit d'initiés d'une part, caisse noire d'autre part, autant dire que **Laurence Parisot ferait mieux de s'occuper des affaires patronales que du morcellement du paysage syndical !** Il est vrai qu'il serait sans doute plus facile pour elle de faire passer ses propositions s'il n'y avait que des syndicats maison !

Quoiqu'il en soit, force est de constater que la mobilisation syndicale s'apprête à nouveau à être forte au cours des semaines qui viennent avec de nouvelles grèves annoncées notamment à la SNCF, à EDF/GDF, et dans la fonction publique. **Résistance Sociale est bien évidemment solidaire de ces mouvements** qui montrent que la victoire de Sarkozy à l'élection présidentielle n'est sans doute pas aussi idéologique que certains ont bien voulu le faire croire.

A trop charger la barque, elle pourrait bien couler. C'est ce que semblent se dire de plus en plus de députés de droite, inquiets des nuages noirs qui s'amoncellent alors qu'approchent à grands pas les élections municipales et cantonales.

**Ce serait une grave faute de la part des parlementaires de gauche que de permettre à Sarkozy de rebondir en lui offrant sur un plateau un vote en faveur du traité européen,** de cette constitution bis qui ne dit pas son nom et qu'une majorité de Français a rejeté le 29 mai 2005 !

**ATTENTION  
PROGRAMME  
DES VENDEMAIRES  
EN PAGE 8**



Marinette BACHE

# SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Par Emilie KERDUJAL

## ROUMANIE

Les retraités roumains recevront des pensions majorées de 30% en moyenne à partir de du 1<sup>er</sup> novembre après l'entrée en vigueur d'une loi adoptée en juin dernier. **La retraite moyenne s'élèvera désormais à 522 lei (160 euros) contre 400 lei (121 euros) auparavant.**

## ALLEMAGNE

En exigeant la création d'un actionnariat populaire pour l'ouverture du capital des chemins de fer allemands, **les sociaux-démocrates ont sans doute repoussé aux calendes grecques la privatisation du dernier grand monopole public d'Allemagne.**

Réuni en congrès à Hambourg, le SPD a décidé qu'il n'approuverait l'ouverture du capital de la Deutsche Bahn que si 25,1% des titres étaient des "actions populaires", sans droit de vote, réservées aux particuliers.

Les sociaux-démocrates, associés aux conservateurs au sein de la "grande coalition" d'Angela Merkel, veulent éviter que "de grands investisseurs financiers ne prennent trop d'influence sur les chemins de fer", a expliqué à l'AFP Franz-Josef Leven, du DAI, lobby des milieux financiers allemands.

Wolfgang Tiefensee, ministre des Transports, est l'un des derniers à croire que "nous pourrions émettre des actions comme prévu fin 2008, début 2009."

Il y a pourtant peu de chances que le camp conservateur arrive à s'entendre avec le SPD sur l'actionnariat populaire, "dernier clou dans le cercueil de la privatisation", critique le numéro deux du groupe parlementaire CDU/CSU, Hans-Peter Friedrich, dans le Handelsblatt.

## NORVEGE

Le taux de chômage en Norvège a reculé en octobre, à 1,7% de la population active contre 1,8% un mois plus tôt, a annoncé l'Administration norvégienne du travail et des affaires sociales (NAV).

## ETATS-UNIS

Chrysler, le troisième constructeur automobile américain, a annoncé une réduction de sa production et une nouvelle coupe dans ses effectifs, prévoyant désormais plus de 23.000 suppressions d'emplois, pour accélérer son retour aux bénéfices.

**Le constructeur, aux mains du fonds d'investissement Cerberus depuis trois mois, va supprimer 10.000 emplois en 2008, qui viennent s'ajouter aux 13.000 suppressions prévues sur 2007-2009, annoncées en février par la précédente direction.**

Après ces 23.000 suppressions, les effectifs seront ramenés à environ 59.000.

Cette nouvelle coupe claire concerne pour l'essentiel les ouvriers payés à l'heure, ceux-là même que défend le syndicat de branche UAW et qui sont concernés par le contrat collectif ratifié fin octobre et formalisant des concessions salariales pour les quatre prochaines années.

Outre la réduction de salaires et le transfert de la gestion des retraites à un fonds de placement, la nouvelle convention collective prévoit que Chrysler investisse plus de 15 milliards de dollars en véhicules, usines, et ingénierie d'ici 2011.

## DUBAI

**Quatre mille ouvriers originaires de pays d'Asie vont être expulsés de Dubaï après des grèves organisées fin octobre pour obtenir de meilleurs salaires et conditions de travail.**

Les autorités des Emirats arabes unis avaient décidé de prendre des sanctions sévères après la grève de milliers d'ouvriers étrangers à Dubaï. Le droit de grève y reste interdit et le mouvement s'est accompagné de violences, rarissimes dans le pays.

Plusieurs centaines de milliers d'ouvriers du bâtiment, originaires principalement d'Inde, du Pakistan et du Bangladesh, travaillent sur les chantiers de construction dans les Emirats, notamment à Dubaï, où est en construction la plus haute tour du monde, Burj Dubai.

Le 27 octobre, plus de 4.000 ouvriers du bâtiment ont bloqué la principale artère menant à la zone de libre-échange de Jebel Ali (sud-ouest de Dubaï), avant de jeter des pierres contre des voitures, dont 18 au moins ont été sérieusement endommagées.

Des milliers d'ouvriers d'autres entreprises se sont ensuite joints aux grévistes.

Le lendemain, le mouvement de grève s'est étendu à trois autres zones de Dubaï mais la police a pu renvoyer les grévistes dans leurs logements.

# PLACE AU DÉBAT

## Heures supplémentaires : habileté, complexité, duplicité !\*

Par Alain GELY, économiste, syndicaliste

La loi du 21 août 2007, prétendument « en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat », porte notamment sur les heures supplémentaires, dont les dispositions constituent l'article 1. Elle se veut une concrétisation du slogan « sarkozyen » « Travailler plus pour gagner plus ». Elle créerait, paraît-il, un « choc de confiance » de nature à « libérer le travail » et à relancer l'économie...

Rappelons-en les grandes lignes (étant entendu que la loi doit s'accompagner de nombreux décrets d'application et que l'on peut attendre des lobbies qu'ils ne resteront pas inactifs pour « améliorer » le dispositif ; on peut, sur ce point, avoir...confiance !)

Rappelons les principales modifications apportées par la loi du 21 août :

- fin du régime dérogatoire des heures supplémentaires pour les entreprises de moins de 20 salariés ;
- exonération d'impôt sur le revenu et déductibilité des cotisations sociales.

Trois mots viennent à l'esprit pour caractériser cette réforme : habileté, complexité, duplicité.

### Habileté :

***Cette réforme semble répondre à un réel souci, pour de nombreux salariés, d'améliorer leur pouvoir d'achat, y compris en travaillant plus si nécessaire.***

Elle se situe dans le prolongement d'une critique des « 35 heures » et d'un discours sur la « valeur travail » .

Elle fournit une alternative apparente à la réduction du temps de travail ou à la hausse des salaires horaires, revendications historiques, et toujours d'actualité, des salariés.

Elle exploite le sentiment « anti-impôt » et le rejet des « charges sociales », très vifs chez beaucoup d'employeurs mais présents aussi chez de nombreux salariés.

Elle accompagne un discours de relance de l'économie en permettant, soi-disant, aux employeurs et aux salariés de créer plus de biens et de services, alors qu'ils en seraient aujourd'hui empêchés.

### Complexité

Car, s'il est vrai que la durée légale hebdomadaire du travail est de 35 heures (en fait, 1600 heures par an, allongées à 1607 depuis l'addition du lundi de Pentecôte), tout le monde n'est pas à 35 heures chaque semaine, loin de là !

En effet, pour ne mentionner que quelques spécificités (entre parenthèses l'article du code du travail concerné) :

- les heures supplémentaires s'appliquent au-delà de la durée légale hebdomadaire qui peut être de 35 heures mais aussi d'une durée considérée comme équivalente (L. 212.5 al 1)
- en cas d'organisation du travail sous forme de cycles, les heures sup sont calculées sur la durée du cycle de travail (L 212-7-1 al 5)
- dans le cas d'un forfait annuel en heures, les heures supplémentaires – au-delà de 1607 heures – sont calculées en fin d'année (L.212-15-3 II)

Mais, en cas de modulation, les heures supplémentaires sont celles qui sont effectuées au-delà de la limite maximale hebdomadaire fixée par l'accord de modulation et, en fin d'année, à l'exclusion des heures précitées, les heures au-delà de 1607 (L 212-8 al 4)

Pour les salariés au forfait annuel en jours (L.212-15, III) la majoration de salaire est versée en contrepartie de la renonciation par le salarié à des jours de repos au-delà du plafond de 218 jours.

# PLACE AU DÉBAT

Les heures supplémentaires peuvent aussi être des heures « choisies » (L.212-6-1) si elles sont effectuées « à la demande du salarié » au-delà du contingent annuel d'heures supplémentaires – conventionnel ou à défaut réglementaire – en application d'un accord collectif.

Les heures sont considérées comme supplémentaires en cas de RTT sous forme de jours de repos sur une période de 4 semaines, auquel cas on ne compte que les heures effectuées au-delà de la 39<sup>ème</sup> pour une semaine ou au-delà d'une moyenne de 35 sur une période de 4 semaines (L.212-9 I).

Passons sur les cas importants de salariés bénéficiant d'une réduction de la durée du travail d'au moins une semaine en raison des contraintes de leur vie familiale, (L.212-4-7 al 3) ; sur les situations, encore plus compliquées, où il faut traduire en heures supplémentaires la renonciation consentie par le salarié à des temps de repos accordés, notamment, au titre de la RTT (L.212-15-3) et sur de nombreux autres cas légués par les conventions collectives, la réglementation et, tout simplement, la diversité des pratiques en vigueur.

Mais gardons-nous d'oublier les heures dites « complémentaires » qui sont en quelque sorte les heures supplémentaires des salariés à temps partiel : ces heures complémentaires font l'objet de dispositions, notamment fiscales et sociales, sensiblement différentes de celles qui régissent les heures « sup » des salariés à temps complet...

## Duplicité :

Présenter ce nouveau régime d'heures supplémentaires comme un moyen de lutter contre le chômage, c'est ignorer que les employeurs sont incités, plus qu'auparavant, à recourir à des heures sup à la place du recrutement de nouveaux employés ; pour une entreprise de 50 salariés, **faire faire 3**

**heures supplémentaires par semaine et par salarié reviendrait à supprimer 4 possibilités d'embauche !**

Miser sur les heures supplémentaires pour accroître l'activité, c'est « oublier » aussi que de nombreux salariés souffrent au travail d'une pression accrue, de conditions de travail dégradées, d'une vie familiale désorganisée ; **les heures supplémentaires risquent fort d'aggraver encore cette situation à laquelle le gouvernement prétend par ailleurs remédier avec la conférence tripartite sur les conditions de travail !**

Faire croire aux salariés – mais le croient-ils vraiment ? – qu'il leur suffirait de demander pour « bénéficier » d'heures sup, c'est ignorer que, dans l'entreprise, le salarié est dans une relation de subordination face au patron qui décide... et que celui-ci ne fait pas non plus toujours ce qu'il voudrait, s'il est sous-traitant ou si ses carnets de commande sont peu garnis.

Les « avantages fiscaux » avancés ne s'appliquent pas à ceux dont le revenu est trop faible pour être assujettis à l'impôt. En revanche, l'intégration des heures supplémentaires dans le revenu imposable fera franchir à certains le seuil qui leur permettait de bénéficier de certains avantages sociaux. **Les salariés à petit revenu ne seront donc pas concernés, sauf ceux qui, un peu moins pauvres que les autres, en pâtiront.**

(Suite page 7)

## Rions un peu ...

### Un nouveau consensus ?

Par Jean-Claude CHAILLEY

**M Pascal Terrasse**, député socialiste, président du Conseil général de l'Ardèche, secrétaire national à la santé, véhément sur BFM : « On ne peut pas toujours tirer la société vers le bas !!! »

Certes, il parlait des critiques sur le régime spécial de retraite des députés, mais ce serait sûrement lui faire un procès d'intention que de penser qu'il ne défendrait pas avec la même ardeur les autres régimes spéciaux.

**M Sarkozy**, Président de la République issu de l'UMP, augmente son indemnité de 172 % au nom

de l'harmonisation vers le haut par rapport au 1<sup>er</sup> ministre et à certains présidents de l'UE (pas tous). On ne saurait douter qu'il donne l'exemple aux Français.

Donc, on devrait pouvoir en déduire qu'il y a consensus en France :

- pas de régression sociale
- harmonisation par le haut, des salaires et autres avantages acquis

A vérifier cependant....

Merci de signer et de faire signer cette pétition sur notre site Internet ([www.resistancesociale.fr](http://www.resistancesociale.fr)) ou de nous la renvoyer par courrier à : **Résistance sociale 121 av Ledru Rollin 75011 Paris** avec votre signature et celle de vos camarades de travail, amis et proches...

**Lettre ouverte à Monsieur le Président de la République,  
Mesdames et Messieurs les députés,  
Mesdames et Messieurs les sénateurs,**

**Monsieur le Président,**

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne se sont mis d'accord le 19 octobre pour soumettre le Traité modificatif européen à la ratification de leur pays.

Comme vous le savez, les Français ont rejeté le Traité Constitutionnel européen (TCE) le 29 mai 2005, il y a seulement 2 ans, durée inférieure à un mandat présidentiel.

Beaucoup de spécialistes considèrent que Le Traité modificatif est si peu différent du TCE, qu'on s'étonne que vous puissiez engager, au nom de la France, le processus de ratification. C'est d'ailleurs l'interprétation du « père du TCE » et membre du Conseil Constitutionnel, M Giscard d'Estaing, qui déclarait : « ...Les gouvernements européens se sont ainsi mis d'accord sur des changements cosmétiques à la Constitution pour qu'elle soit plus facile à avaler. »

D'autres considèrent qu'il est différent **car il remet encore davantage en cause nos institutions, la souveraineté nationale, et réduit encore plus le poids de la France dans l'Europe des 27.**

Il semble, M le Président, que vous considériez ce Traité modificatif comme différent. Dans ce cas, **vous devez consulter le peuple de nouveau car il s'agit de son destin.**

Vous vous prévaliez de votre programme de candidat à la présidentielle. Cet argument n'a aucune valeur. Tout d'abord, il ne s'agit plus d'un « mini traité », ni d'un « traité simplifié », mais d'un traité modificatif « reform treaty » de 256 pages, au demeurant fort complexe. Au 1<sup>er</sup> tour, vous avez recueilli 31 %. En outre, rien ne permet d'affirmer que vos électeurs approuvaient chaque point de votre programme puisqu'ils n'avaient pas la possibilité de le faire.

**Monsieur le Président, nous vous demandons solennellement  
de respecter le suffrage universel en organisant un référendum,  
ce qui, seulement 2 ans après le référendum du 29 mai 2005, est déjà plus que limite.**

**Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs,**

Quelle que soit votre opinion personnelle sur le Traité modificatif, vous ne pouvez vous associer à une procédure qui, par des arguments spécieux, viole le suffrage universel. **Il s'agirait d'un véritable coup de force contre la démocratie !**

**Vous êtes les représentants de la Nation, les héritiers de 1789, n'en soyez pas les fossoyeurs !!!**

**Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs du PS, du PC et du MRC,**

Vos partis, se sont prononcés à plusieurs reprises pour un référendum, vos candidates à la présidentielle également.

**Vous avez le pouvoir d'imposer un référendum : déclarez solennellement que vous voterez NON au Congrès si le Président de la République persistait.**

Pour vous toute modalité qui laisserait passer le Traité par la voie parlementaire ajouterait un reniement au viol du suffrage universel. Il augurerait mal de la reconquête éventuelle d'une majorité de gauche

**M le Président, Mmes et MM les députés et sénateurs,  
nous vous appelons à respecter le vote des Français.  
Le Traité modificatif européen doit être retiré ou soumis au suffrage universel !!!**



# PLACE AU DÉBAT

(suite de la page 4)

Les salariés, notamment ceux qui sont au « forfait-jours » et qui ne sont pas seulement des cadres, font déjà bien souvent des heures supplémentaires non rémunérées; ce phénomène est bien connu mais les moyens de l'inspection du travail, qui aurait vocation à le combattre, sont encore restreints.

Faire miroiter aux autres salariés, ceux qui sembleront bénéficier du nouveau régime, une hausse de leur « revenu net après impôts et charges sociales », **c'est leur dissimuler une baisse de la rémunération globale du travail** (cotisations sociales incluses); mais il faudra bien, d'une manière ou d'une autre financer les services publics et la protection sociale par de nouvelles taxes (TVA sociale, CSG...), à moins de les laisser à vau-l'eau ou encore de les livrer au secteur privé et aux assurances, les réservant à ceux qui pourront les payer.

De tels travers risquent d'être encore aggravés si se développe un phénomène de « fausses heures supplémentaires » où des heures sup fictives se substitueraient à des augmentations de salaires : l'exonération d'impôt et de cotisations sociales y poussera en tout cas fortement, au détriment évidemment de la Sécu et des finances publiques. **Au total, sous prétexte de permettre aux salariés de « gagner plus », les « trappes à bas salaires » seront maintenues et même aggravées !**

Insidieusement, on risque fort de se diriger sans l'avouer vers une individualisation accrue du travail, voire un régime où le contrat de louage de services remplacerait le salariat, **ce qui**

**constituerait un retour au XIXème siècle du « libéralisme » triomphant.**

**Bref, ceux qui gagneront vraiment plus, ce sont les employeurs** qui, plutôt que d'embaucher ou d'augmenter les salaires, utiliseront largement les heures sup, réelles ou fictives. Ou, du moins, ceux d'entre eux qui sont à la tête d'une entreprise de plus de 20 salariés. Et si, toutefois, ils ne sont pas en retour victimes d'une détérioration générale de l'économie et des services publics. Le choc en retour des mesures gouvernementales de l'été dernier, bien plutôt que le choc de confiance !

Le pire qu'il pourrait arriver à l'économie française, à la Sécu et aux finances publiques, aux salariés et aux chômeurs qui voudraient bien ne plus l'être, ce serait que le dispositif « heures sup » de la loi « TEPA » rencontre le succès. Le risque semble limité, tant sa complexité est grande, mais il n'est pas négligeable.

**Une solution de progrès social, dans le cadre d'une politique de dynamisme économique, serait tout autre :** augmentation des salaires, heures supplémentaires plus coûteuses dès la trente-sixième heure, diminution de la durée hebdomadaire maximale de 48 à 44 heures, remise en cause les exonérations de cotisations sociales accordées inconditionnellement.

## AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

### Bientôt plus de fonctionnaires à La Poste ?

Par Yves MESCOFF

Rassurez-vous ! Il ne s'agit pas d'une nouvelle mesure gouvernementale applicable dans les mois qui viennent.

On peut tout de même s'interroger après les propos du président de La Poste, Jean-Paul Bailly, selon lequel les fonctionnaires ne représenteront plus que la moitié du personnel en 2012 contre deux-tiers aujourd'hui. Cela

s'explique à la fois par le départ en retraite programmé de nombreux fonctionnaires recrutés dans les années 60 et par l'arrivée massive de contractuels, permise par la loi de régulation postale de 2005. Autant dire que, si rien ne change d'ici là, les fonctionnaires seront rares à La Poste dans dix ans !

# **VENDÉMIAIRES 2007**

Vous êtes tous et toutes invité(e)s aux Vèmes VENDÉMIAIRES DE RÉSO

**Samedi 17 novembre 2007**  
**De 9h30 à 17h00**

Mairie du 11<sup>ème</sup> arrondissement  
Place Léon Blum  
75011 PARIS  
Métro : Voltaire

**Matinée (Salle Sedaine) : RÉSISTER A UNE RÉGRESSION SOCIALE SANS PRÉCÉDENT**

Débats animés par **Jean-Claude CHAILLEY**, secrétaire général de Résistance Sociale

- 1/ *Une remise en cause du « statut » du salariat (code du travail, statut de la fonction publique)*
- 2/ *Services publics : dégradation des conditions d'accès, mise en concurrence*
- 3/ *Retraite, protection sociale : la remise en cause des solidarités*
- 4/ *Conditions de vie, pouvoir d'achat : des régressions dans tous les domaines*

avec la participation de :

**Annick COUPÉ** (secrétaire nationale de Solidaires), **André CANOVAS** (secrétaire général de l'UNSA Energie)  
**Rémy AUFRERE** (syndicaliste cheminot), **Patrick HALLINGER** (UGFF CGT)

**Buffet-débat : LES CLUBS DE LA « RENAISSANCE »**

***La refondation d'une idéologie de gauche peut-elle venir de ces clubs ?***

Débat animé par **Michel JALLAMION**, porte-parole de Résistance Sociale

Avec la participation de représentants des nouveaux clubs de réflexion :

**Paul VIOLET** (Gauche Avenir), **Christine FREY** (Désirs d'avenir)  
**Jacques NIKONOFF** (Association Avenir), **Patrick TRANNOY** (Demain la gauche)

**Après-midi (Salle des mariages) : LA GAUCHE PEUT-ELLE RECONSTRUIRE LE PARTI DU MONDE DU TRAVAIL ?**

Débat animé par **Marinette BACHE**, présidente de Résistance Sociale

avec la participation de :

**Marie-Noëlle LIENEMANN** (députée européenne, membre du bureau national du PS)  
**Patrice BESSAC** (conseiller régional, porte parole national du PCF)  
**Georges SARRE** (ancien ministre, Premier Secrétaire du MRC)

**Vous aussi refusez la résignation,  
adhérez à Résistance Sociale !!!**

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

**Siège social :**

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS  
Tel : 06 33 82 05 15

**Site Internet :**

[www.resistancesociale.fr](http://www.resistancesociale.fr)

Courriel : [resistance.sociale@laposte.net](mailto:resistance.sociale@laposte.net)

Présidente de RESO et directrice de la publication : **Marinette BACHE**

NOM ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

TEL : ..... Portable : .....

E-mail : .....

J'adhère à Résistance Sociale et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

À retourner à : RESO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS